Transfert de fichiers volumineux : plusieurs solutions

Service transfert de l'université

Ce service est disponible ici : https://transfert.u-psud.fr/

Note : FTP : A réserver aux transferts peu fréquents et non critiques avec l'extérieur du laboratoire

Le protocole classique de transfert de fichiers n'est pas crypté et les serveurs ftp pour qu'ils soient fiables et sécurisés doivent être entretenus, surveillés mis à jour,.. Pour ces raisons, les machines de calcul ne sont pas dotées du service ftp

Voir ici comment procéder pour transférer des données dans un mode sécurisé d'un compte à un autre

et également Service Owncloud pour des échanges ou transferts réguliers de fichiers

FTP en tant que membre du laboratoire

Pour mettre à disposition des fichiers, il faut se connecter à inf-ext.ias.u-psud.fr et utiliser votre login et mot de passe de messagerie uniquement depuis les locaux du laboratoire. Ceci vous place dans votre répertoire FTP personnel.

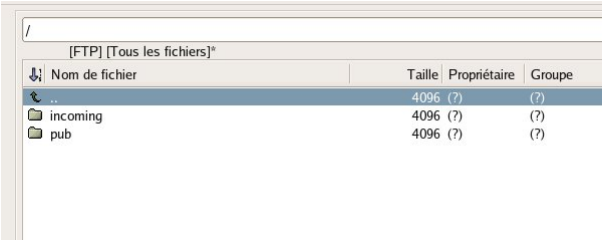

Ensuite déposer les fichiers dans votre répertoire **pub**. Les fichiers sont disponibles immédiatement par vos correspondants extérieurs.

FTP pour un correspondant extérieur

Il doit se connecter par ftp au site : ftp.ias.u-psud.fr

compte : anonymous

password : leur adresse e-mail

Votre correspondant doit se déplacer dans votre répertoire personnel qui a pour nom votre login de messagerie (exemple : acoste).

ATTENTION : Ce répertoire est invisible pour le correspondant anonyme. C'est à dire que pour accéder à votre répertoire, il doit taper le nom de celui ci dans son interface.

Puis il doit se déplacer dans le répertoire “incoming” de votre compte : votre_login/incoming

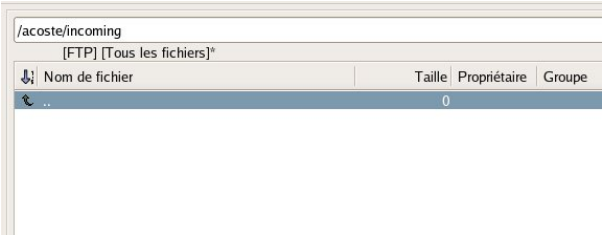

Ensuite, il suffit qu'il dépose les fichiers dans ce répertoire (la création de répertoires est également possible).

ATTENTION : Les fichiers présents dans le répertoire “pub” sont effacés au bout de 15 jours.

Récupération des fichiers par vos correspondants

Votre correspondant doit se connecter par ftp au site : ftp.ias.u-psud.fr

compte : anonymous password : leur adresse e-mail

Votre correspondant doit se déplacer dans votre répertoire personnel qui a pour nom votre login de messagerie (exemple : acoste).

ATTENTION : Ce répertoire est invisible pour le correspondant anonyme. C'est à dire que pour accéder à votre répertoire, il doit taper le nom de celui ci dans son interface.

Puis il doit se déplacer dans le répertoire “pub” de votre compte : votre_login/pub

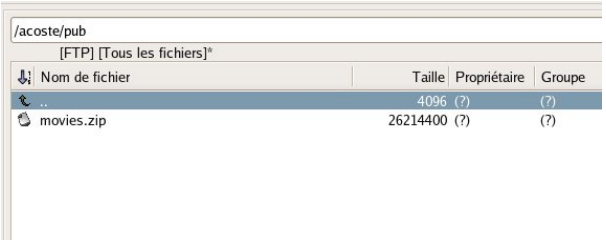

Ensuite, il peut récupérer les fichiers présents ce répertoire.

ATTENTION : Les fichiers présents dans le répertoire “pub” sont effacés au bout de 30 jours.

From:
https://docinfo.ias.u-psud.fr/ - **Informations, recommandations et conseils du service informatique de l'IAS**

Permanent link:
https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/services_reseau:ftp

Last update: **2019/05/07 15:58**